

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 1 avril 2025

N° VA_DEL2025_24

Objet : Affectation de crédits destinés aux associations patriotiques pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alexis VLANIDAS, ayant donné pouvoir à Benoît TSHISANGA, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Antoine MARSZALEK, ayant donné pouvoir à Catherine BOUTTÉ, Farid OUKAID, Lionel BAPTISTE, Patrice CARLIER, Philippe DOURCY, Yohan TISON, Stéphanie LEBLANC, Sébastien COSTEUR, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Saliha KHATIR, Mariam DEDEKEN étant excusés.

La Ville s'est engagée, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations patriotiques, à soutenir les actions visant à participer au devoir de mémoire tout en favorisant le développement du lien social et l'animation de quartier.

Un crédit de 5 200 € a été inscrit au budget primitif 2025 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux différentes associations.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations suivantes sont proposées à l'assemblée délibérante :

- Comité d'entente et de liaison	1 000 €
- Terre du Nord Terre de combat	1 500 €
- Union nationale des combattants d'Annappes et d'Ascq	1 000 €
- Société Légion d'Honneur	700 €
- Mémoire vivante	1 000 €

Le règlement des subventions sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs, de faute des associations ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le versement de tout ou partie des subventions pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mardi 18 mars 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations patriotiques précitées pour

un montant total de 5 200 €.

Imputation comptable : 65748 028 5400

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.1 Autres manifestations protocolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Victor BURETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 4 avril 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250401-210212-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 3 avril 2025